

Pôle communication

Vendredi 27 août 2021



CORONAVIRUS Covid-19

INFO PRESSE

Réouverture de la bulle sanitaire entre la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna

Le haut-commissariat et le gouvernement ont pris hier soir un arrêté conjoint qui acte la réouverture de la bulle sanitaire entre la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna à compter du 30 août 2021. Les déplacements entre ces deux territoires resteront soumis aux motifs impérieux, notamment d'ordre médical.

Les deux collectivités étant exemptes de cas positif au Covid-19, les passagers seront dispensés des mesures de quarantaine obligatoire à l'arrivée en Nouvelle-Calédonie.

Néanmoins, certaines conditions continueront d'encadrer les déplacements entre les deux archipels :

- dans un sens comme dans l'autre, tous les passagers devront se recenser auprès des autorités du territoire de destination en remplissant un formulaire en ligne spécifique ;
- dans un sens comme dans l'autre, tous les passagers de plus de 11 ans devront présenter à l'enregistrement le résultat négatif d'un test PCR réalisé moins de 72 heures avant le départ ;
- les déplacements seront soumis aux motifs impérieux d'ordre médical, professionnel ou familial ;
- les résidents de Wallis et de Futuna qui doivent se rendre en Nouvelle-Calédonie pour des soins ou des examens médicaux seront prioritaires.

Pour rappel, la bulle sanitaire entre la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna avait été mise en place le 5 juin 2020, puis suspendue le 7 mars 2021 dès la découverte d'un cas positif de Covid-19 à Wallis-et-Futuna, hors sas sanitaire.



HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



GOVERNEMENT DE LA
**NOUVELLE
CALÉDONIE**

Recensement des passagers

Pour être autorisées à entrer en Nouvelle-Calédonie, toutes les personnes en provenance de Wallis-et-Futuna devront se recenser auprès du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Et, de la même manière, pour être autorisées à entrer à Wallis-et-Futuna, toutes les personnes en provenance de Nouvelle-Calédonie devront se recenser auprès des autorités de Wallis-et-Futuna.

L'objectif est de collecter les données essentielles pour mener à bien les enquêtes sanitaires en cas d'apparition de cas positifs de Covid-19. Il s'agit de l'identité de la personne et de ses coordonnées exactes en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna.

Pour cela, la direction du Numérique de la Nouvelle-Calédonie a développé un outil numérique sécurisé, partagé avec Wallis-et-Futuna dans le cadre d'une convention. Il se compose de deux interfaces distinctes :

- l'une pour le trajet de la Nouvelle-Calédonie vers Wallis-et-Futuna, gérée par la Cellule d'organisation des vols (COV WF) de Wallis-et-Futuna ;
- l'autre pour le trajet de Wallis-et-Futuna vers la Nouvelle-Calédonie, gérée par la Cellule PAX WF de la Nouvelle-Calédonie.

Ces deux cellules sont chargées de contrôler les formulaires renseignés par les passagers souhaitant entrer dans leurs territoires respectifs. Il s'agit notamment de vérifier la concordance entre les identités déclarées par les passagers et les copies des billets d'avions, de leurs passeports et des justificatifs de motif impérieux qu'ils devront obligatoirement joindre à leur demande, ainsi que leurs coordonnées. Des justificatifs de domiciliation devront également être fournis. Les demandes acceptées feront l'objet d'une autorisation d'enregistrement nominative. Aucun passager ne pourra se faire enregistrer sans ce document, à présenter imprimé ou au format numérique.

Ces deux formulaires (pour se rendre à Wallis-et-Futuna depuis la Nouvelle-Calédonie/pour se rendre en Nouvelle-Calédonie depuis Wallis-et-Futuna) sont accessibles depuis le site du gouvernement : www.gouv.nc/coronavirus

Mission

La décision de rouvrir la bulle sanitaire fait suite à la mission menée à Wallis-et-Futuna, du 4 au 8 août, par une délégation conduite par Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement chargé du suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique, en lien avec le président. Elle réunissait un médecin de la direction des Affaires sanitaires et sociales, un agent du poste de commandement opérationnel, un sénateur coutumier, le membre du gouvernement et son cabinet.

Cette mission de terrain a permis au gouvernement de s'assurer du strict respect des protocoles sanitaires, de l'avancée de la campagne de vaccination de la population et de la mise en place des prérequis nécessaires pour la réouverture de la bulle dans les meilleures conditions de sécurité pour les deux parties. La conclusion de cette mission a confirmé que l'ensemble de ces prérequis étaient remplis, permettant ainsi d'autoriser à la réouverture de la bulle sanitaire.

Pour rappel, le dernier cas actif de Covid-19 à Wallis-et-Futuna remonte au 26 avril 2021 et, à ce jour, près de 42,48 % de la population y est totalement vaccinée.